



# VILLE DE MARTIGNY

## REGLEMENT D'UTILISATION DE LA GRANDE SALLE DE L'HOTEL DE VILLE

### Généralités

La Grande Salle de l'Hôtel de Ville est en principe destinée aux besoins propres de l'Administration ou des manifestations à caractère officiel.

### Prise en charge de la Salle

- La prise en charge de la Grande Salle se fait à l'heure indiquée sur le formulaire de réservation de la salle et selon arrangement avec le concierge.
- En cas d'absence du concierge de l'Hôtel de Ville, la conciergerie générale de la Commune répond par l'intermédiaire de la Police municipale au N° 027/721.27.01.
- La salle comprendra le matériel indiqué sur le formulaire de réservation de la salle.
- Pour l'utilisation du beamer, la mise en place de votre ordinateur doit s'effectuer durant les heures de bureau afin de pouvoir faire appel au Service informatique en cas de problème.

### Remise de la Salle

- La remise de la Salle se fera en présence :
  - **pour la Commune** : du concierge ou d'un responsable
  - **pour les utilisateurs** : d'un membre responsable des organisateurs
- Cette remise se fera sur place selon entente avec le concierge.
- Lors de dégâts éventuels survenus durant l'utilisation des locaux, le constat en est fait par écrit et par les représentants des deux parties, la responsabilité est établie. **Le cas échéant les Services techniques municipaux procéderont à une expertise.**

### Réservations

- Les réservations sont agendées par le Secrétariat municipal.

- En cas d'annulation, la Société organisatrice devra en informer, dans les meilleurs délais, le Secrétariat municipal pour l'annulation de la réservation.
- Aucun apéritif ne pourra être organisé sauf acceptation par le Président de la Commune.

### **Tarifs**

- La gratuité de la salle peut être accordée par le Président de la Commune.

### **Rangement**

- Le concierge responsable donne les indications concernant le rangement du matériel (tables – chaises – vidéoprojecteur,...).

Martigny, le 8 février 2011

Le Secrétaire

Olivier DELY

Le Président

Marc-Henri FAVRE